



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/51

Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) – Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 JUILLET 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JUILLET 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/51 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DENOMME POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES
DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) –
DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I - Contexte :

Le Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) a été créé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2005.

Il est constitué des Villes de Lyon et de Villeurbanne.

Il exerce en lieu et place de ces communes les compétences en matière de services funéraires, de gestion du crématorium de Lyon, de conseil auprès des communes adhérentes et du fossoyage dans les cimetières.

II - Modalités de représentation :

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes.

La Ville de Lyon dispose de 7 sièges de délégués titulaires au sein du Comité syndical du PFIAL.

La Ville de Villeurbanne compte, quant à elle, 5 sièges de délégués titulaires au sein du Comité syndical.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2005 ;

DELIBERE

Mesdames Audrey HENOCQUE et Florence DELAUNAY et Messieurs Nicolas HUSSON, Emmanuel GIRAUD, Laurent BOSETTI, Jean-Michel DUVERNOIS et Ludovic HERNANDEZ sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaires, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET